


# Assainissement Non Collectif -ANC-

## Montant forfaitaire de la redevance ANC

### Applicable au 1<sup>er</sup> Mai 2024

due par le propriétaire de l'immeuble  
ou dans le cadre d'un Permis de Construire, par le pétitionnaire

Pour Installation ANC recevant une charge brute  $\leq$  à 1,2kg/j de DBO5 (soit  $\leq$  20 EH) (Habitation classique)  
(pour toutes autres installations  $\geq$  20 EH contacter le SPANC)

Installation ANC sur construction neuve		Installation ANC sur construction existante	
<b>1- Demande de Contrôle de Conception -DCDC-</b>  avant dépôt PC  -par fiche DCDC-	<b>2-Demande de Contrôle de Réalisation</b>  Pendant mise en place de l'installation ANC   au SPANC	<b>Demande de Vérification de Fonctionnement et d'Entretien -DVFE-</b>	
		Vérification avant la vente du bien	Vérification périodique obligatoire (tous les 10 ans)
<b>130,00 €</b>	<b>130,00 €</b>	<b>190,00 €</b>	<b>100,00 €</b>